



EPALINGES

**Concerne : Pétition déposée par Mme Nadia McKenzie, "des Planches à Bois-Murat à vélo" – Réponse écrite de la Municipalité aux vœux de la Commission des pétitions**

---

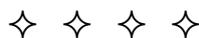
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 18 novembre 2008, la Commission des pétitions a rendu son rapport au sujet de la pétition déposée par Mme Nadia McKenzie, intitulée : "des Planches à Bois-Murat à vélo". Dans ses conclusions, la Commission adresse à la Municipalité les vœux suivants :

Elle souhaite...

- Que le carrefour de l'Union soit équipé d'une bande d'arrêt pour les cyclistes munie d'un système suffisamment sensible pour les détecter;
- Qu'une piste cyclable conduise à cette bande d'arrêt;
- Qu'une présence policière soit manifeste à ce carrefour aux heures de forte d'affluence;
- Que la Municipalité étudie plus à fond la possibilité de créer une piste cyclable au chemin des Planches qui permettrait de remonter celui-ci depuis la route de la Croix-Blanche.

La Municipalité relève en préambule que selon les informations portées à sa connaissance, il semblerait qu'à l'aube de lui envoyer sa pétition, Mme McKenzie n'était pas au courant qu'une zone limitée à 30 km/h allait voir le jour dans le quartier des Planches/Pré-d'Yverdon/Raidillon/Bois de Menton.



Prise de position sur les divers points soulevés dans la pétition :

**Que le carrefour de l'Union soit équipé d'une bande d'arrêt pour les cyclistes munie d'un système suffisamment sensible pour les détecter**

M. Alain Volet, responsable technique du trafic routier chez SIEMENS, qui a mis en place les installations techniques du carrefour lors de sa transformation, a été questionné sur ce sujet. Il a été catégorique sur le fait que les vélos sont parfaitement pris en compte par les boucles de détection mises en place au carrefour de l'Union. Il faut savoir que n'importe quelle pièce métallique passant sur les boucles est automatiquement détectée, qu'elles que soient ses dimensions. Bien entendu, pour être correctement détectés, il convient que les cyclistes passent sur les boucles, et non pas à côté.

Dès lors, la Municipalité ne voit pas l'opportunité de modifier l'installation qui a été réalisée.

**Qu'une piste cyclable conduise à cette bande d'arrêt**

Il faudrait déterminer s'il est envisageable de mettre en place une piste cyclable conduisant à un couloir dédié (sas), vu la largeur des voies déjà relativement réduites, sans créer un danger supplémentaire, et examiner s'il faut un sas pour chaque voie, à savoir un dans la direction de Bois-Murat et un dans la direction de Lausanne. Pour rappel, la piste centrale au bas de la Route de la Croix-Blanche est réservée aux véhicules désirant se rendre sur l'autoroute. De ce fait, les cyclistes devraient descendre au milieu de la Route de Berne s'ils désirent se rendre à Lausanne.

Au vu du nombre restreint de cyclistes empruntant ce trajet et du risque potentiel encouru par ceux-ci, la Municipalité ne désire pas modifier le marquage existant, ce d'autant plus qu'un passage par la future route de la Corniche sera possible.

**Qu'une présence policière soit manifeste à ce carrefour aux heures de forte affluence**

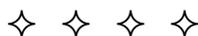
La police d'Epalinges doit être présente partout dans la commune et non seulement aux heures de pointe au carrefour de l'Union. De plus, peu de cyclistes empruntent le trajet traversant la route de Berne.

La Municipalité demandera à la Police municipale de prévoir une présence à cet endroit, tout en sachant qu'une présence régulière ne sera pas possible vu le nombre d'agents du corps de police et des demandes nombreuses formulées par les habitants d'Epalinges.

**Que la Municipalité étudie plus à fond la possibilité de créer une piste cyclable au chemin des Planches qui permettrait de remonter celui-ci depuis la Route de la Croix-Blanche.**

En l'occurrence, rien ne s'oppose au marquage d'une bande cyclable dans une zone 30 km/h. Cependant, la topographie des lieux et surtout la largeur de la chaussée ne permet pas de sécuriser suffisamment un tel aménagement. Il serait dès lors dangereux de proposer une bande cyclable en sens inverse du sens unique au Chemin des Planches.

La Municipalité n'est pas disposée à créer une piste cyclable à contre-sens au chemin des Planches au vu de l'étroitesse de celui-ci. Une telle solution engendrerait des risques bien trop élevés pour les cyclistes.



Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de notre réponse et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Epalinges, le 23 mars 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Yvan Tardy

Le Secrétaire :

Alexandre Good